

# DOCUMENT D'INFORMATION

## ÉPREUVE UNIQUE

**FRANÇAIS, LANGUE SECONDE**  
Cinquième année du secondaire

636-544

Juin	2009
Août	2009
Janvier	2010

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2008

*Le présent document se retrouve dans le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :*  
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfj/de>].

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	4
1 NOTATION ET PONDÉRATION DES ÉPREUVES .....	4
2 CALENDRIER .....	4
3 CORRECTION .....	4
4 GUIDES .....	5
5 ÉPREUVE D'ÉCRITURE .....	5
5.1 Durée et contenu .....	5
5.2 Présentation .....	5
5.3 Matériel .....	6
5.4 Matériel de référence .....	6
5.5 Grilles de correction .....	6
6 ÉPREUVE DE LECTURE .....	7
6.1 Durée et contenu .....	7
6.2 Présentation .....	7
6.3 Matériel .....	7
6.4 Matériel de référence .....	7
6.5 Journal <i>Le Défi</i> .....	7
7 ÉPREUVE D'ÉCOUTE .....	8
7.1 Durée et contenu .....	8
7.2 Présentation .....	8
7.3 Matériel .....	8
7.4 Matériel de référence .....	8
8 ÉPREUVE DE COMMUNICATION ORALE .....	9
8.1 Durée et contenu .....	9
8.2 Matériel .....	9
8.3 Préparation des examinatrices et examinateurs .....	9
8.4 Situations .....	9
8.5 Grille d'appréciation .....	9
Annexe I MODIFICATIONS AUX ÉPREUVES .....	11
Annexe II GRILLE DE CORRECTION – TEXTE INFORMATIF .....	12
Annexe III GRILLE DE CORRECTION – TEXTE EXPRESSIF .....	13
Annexe IV GRILLE D'APPRÉCIATION – COMMUNICATION ORALE .....	14
Annexe V FICHE D'OBSERVATION – COMMUNICATION ORALE .....	15
Annexe VI EXEMPLE D'UN CHOIX DE SUJETS POUR LA PRODUCTION ÉCRITE .....	16

## **INTRODUCTION**

En français, langue seconde, de cinquième secondaire, quatre épreuves obligatoires servent à la sanction des études secondaires et permettent de reconnaître officiellement l'acquisition des connaissances et des habiletés visées par ce programme d'études. Ces épreuves, élaborées d'après la *Définition du domaine*, portent sur l'écriture, la lecture, l'écoute et la communication orale.

La *Définition du domaine* permet de concevoir des épreuves représentatives du programme. Elle n'impose aucun modèle. Les épreuves sont donc susceptibles de varier d'année en année, aussi bien dans leur forme que dans leur contenu.

Ces épreuves ne portent que sur les objectifs du programme de la cinquième secondaire en ce qui concerne l'écriture, la lecture, l'écoute et la communication orale. Par contre, elles incluent le contenu linguistique des années antérieures.

## **1 NOTATION ET PONDÉRATION DES ÉPREUVES**

Les quatre épreuves sont élaborées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Chacune d'elles est notée sur 100 et compte pour 25 % de la note globale :

- |                                  |           |       |
|----------------------------------|-----------|-------|
| – Épreuve d'écriture             | (636-510) | 25 %; |
| – Épreuve de lecture             | (636-520) | 25 %; |
| – Épreuve d'écoute               | (636-530) | 25 %; |
| – Épreuve de communication orale | (636-540) | 25 %. |

## **2 CALENDRIER**

Les épreuves sont administrées par les organismes scolaires aux dates prévues à l'horaire de la session d'examen. L'épreuve de communication orale se déroule selon un horaire établi par chacun de ces mêmes organismes.

## **3 CORRECTION**

### *Sessions d'examen des mois de juin et de janvier*

La correction des épreuves de lecture et d'écoute se fait entièrement au Ministère, et ce, à partir de la feuille de réponses mécanographique sur laquelle l'élève inscrit ses réponses.

Les épreuves de communication orale et d'écriture sont, quant à elles, corrigées dans les organismes scolaires. Les établissements scolaires doivent faire parvenir au Ministère un résultat sur 100.

### *Session d'examen du mois d'août*

Les quatre épreuves sont corrigées dans les organismes scolaires. La note sur 100 doit être inscrite sur le formulaire *Résultats à des épreuves uniques et locales* (TX59) et transmise au Ministère selon les indications fournies dans le *Guide de gestion de la sanction des études secondaires en formation générale des jeunes*, édition 2007-2008. On doit utiliser des formulaires distincts pour chacune des épreuves.

## **4 GUIDES**

Les guides fournis par le Ministère incluent deux grilles de correction pour la production écrite (texte informatif et texte expressif), une grille d'appréciation et une fiche d'observation de la communication orale.

## **5 ÉPREUVE D'ÉCRITURE**

### **5.1 Durée et contenu**

L'épreuve d'écriture dure 120 minutes. Cinq minutes supplémentaires par heure prévue à l'horaire officiel doivent être accordées, conformément au *Guide de gestion de la sanction des études secondaires en formation générale des jeunes*, édition 2007-2008.

Depuis le mois de juin 2006, le Ministère peut exiger un autre type de production écrite qu'une lettre d'affaires, une lettre personnelle ou une lettre d'opinion. Ainsi, dans l'épreuve d'écriture, un élève pourrait rédiger un texte d'opinion, un texte narratif, une critique, un texte relatant un fait divers, un texte à saveur humoristique ou tout autre genre de production écrite.

Pour les épreuves de juin 2009, août 2009 et janvier 2010, l'élève devra rédiger soit un texte expressif, soit un texte informatif. Le texte doit traiter de l'un des trois sujets proposés.

Des exemples de sujets pour la production écrite sont proposés à l'annexe VI. Il est à noter que, parmi les trois sujets proposés, il y en a deux qui sont liés à des articles du journal *Le Défi*. **L'élève pourra donc s'y référer au cours de l'épreuve d'écriture.**

### **NOUVEAUTÉ**

<b>Depuis la session d'examen de juin 2008, toutes les consignes de l'épreuve d'écriture sont rédigées exclusivement en français.</b>
---

### **5.2 Présentation**

Dans le *Cahier de l'élève*, les sujets ainsi que les consignes s'y rapportant sont présentés en français. Il en va de même pour les consignes de la page de couverture.

### 5.3 Matériel

Le Ministère fournit à chaque élève un cahier dans lequel il ou elle doit transcrire la version finale de son texte. L'école doit pourvoir au besoin de l'élève en papier brouillon.

### 5.4 Matériel de référence

Durant l'épreuve, l'élève a le droit d'utiliser un dictionnaire bilingue, un dictionnaire unilingue français, une grammaire, un recueil de conjugaison et le journal *Le Défi*.

### 5.5 Grilles de correction

Deux grilles de correction peuvent être utilisées pour l'évaluation sommative des textes. Une grille de correction concerne le texte informatif, alors que la seconde sert à évaluer le texte expressif. Le choix de la grille est établi en fonction du sujet choisi par l'élève. Ces grilles de correction sont présentées aux annexes II et III du présent document.

### NOUVEAUTÉS

<b>Depuis la session d'examen de juin 2008, une grille de correction a été ajoutée pour le texte expressif. Cette grille est présentée à l'annexe III.</b>
--

Pour les deux grilles, la pondération relative des deux catégories de critères est toujours établie comme suit :

- Message et organisation : 55 %;
- Forme : 45 %.

## 6 ÉPREUVE DE LECTURE

### 6.1 Durée et contenu

L'épreuve de lecture dure 120 minutes. L'élève doit lire des chroniques, des reportages, des témoignages ou d'autres textes courants et littéraires afin de pouvoir répondre à des questions se rapportant à ces genres de textes. Ces questions découlent des quatre objectifs du programme d'études et font appel à divers savoir-faire, notamment savoir reconnaître et regrouper des éléments de différents textes ainsi que dégager des idées à partir d'éléments de ces mêmes textes.

### 6.2 Présentation

Les textes à lire sont regroupés dans le journal *Le Défi*. Le *Cahier de l'élève* contient 50 questions à réponse choisie. Ces questions, de même que les consignes sur la page de couverture du *Cahier de l'élève*, sont rédigées en français.

### NOUVEAUTÉ

<p><b>Depuis la session d'examen de juin 2008, toutes les consignes de l'épreuve de lecture sont rédigées exclusivement en français.</b></p>
--

### 6.3 Matériel

Le Ministère fournit à chaque élève un exemplaire du journal *Le Défi*, un *Cahier de l'élève* et une feuille de réponses mécanographique sur laquelle l'élève doit inscrire ses réponses.

### 6.4 Matériel de référence

Durant l'épreuve, l'élève a le droit d'utiliser un dictionnaire bilingue ou un dictionnaire unilingue français.

### 6.5 Journal *Le Défi*

L'enseignante ou enseignant qui surveille l'épreuve de lecture doit recueillir tous les exemplaires du journal *Le Défi* après avoir vérifié que chaque élève a bien inscrit son nom sur le sien. Tous les exemplaires doivent être mis dans une enveloppe fournie par l'organisme scolaire. Ils doivent être redistribués aux élèves comme matériel de référence au moment de l'épreuve d'écriture. L'élève ne peut en aucun cas sortir de la classe avec son exemplaire du journal.

## **7 ÉPREUVE D'ÉCOUTE**

### **7.1 Durée et contenu**

L'épreuve d'écoute dure environ 120 minutes et tient compte des quatre objectifs du programme d'études. L'élève doit écouter une émission radiophonique, un documentaire, un commentaire, une tribune téléphonique ou une entrevue, puis répondre aux 25 questions énoncées dans le *Cahier de l'élève*.

### **7.2 Présentation**

Le texte de l'épreuve d'écoute est enregistré sur CD-ROM. Les questions comprises dans le *Cahier de l'élève* ainsi que les consignes qui se trouvent sur la page de couverture sont présentées en français.

#### **NOUVEAUTÉ**

<p><b>Depuis la session d'examen de juin 2008, toutes les consignes de l'épreuve d'écoute sont rédigées et transmises exclusivement en français.</b></p>
--

### **7.3 Matériel**

Le Ministère fournit à chaque organisme scolaire l'enregistrement sur CD-ROM du texte de l'épreuve ainsi qu'un *Cahier de l'élève* accompagné d'une feuille de réponses mécanographique pour chaque élève.

### **7.4 Matériel de référence**

Durant l'épreuve, l'élève a le droit d'utiliser un dictionnaire bilingue ou un dictionnaire unilingue français.

## **8 ÉPREUVE DE COMMUNICATION ORALE**

### **8.1 Durée et contenu**

L'épreuve de communication orale est d'une durée maximale de 30 minutes. Elle comporte une discussion entre 4 élèves sur une mise en situation choisie au hasard par un élève du groupe. Des groupes de 3 ou de 5 élèves peuvent être formés lorsqu'il ne reste qu'un nombre impair de candidats ou que le nombre d'élèves est restreint.

L'épreuve doit avoir lieu, de préférence, hors de la salle de classe, dans un endroit permettant à chaque équipe de pouvoir discuter sans que les autres élèves ne les entendent.

### **8.2 Matériel**

Le Ministère distribuera de nouvelles mises en situation aux organismes scolaires pour chaque session d'examen. Il est à noter que ces mises en situation ne doivent pas être utilisées pour des évaluations ultérieures.

#### **NOUVEAUTÉ**

<p><b>Depuis la session d'examen de juin 2008, toutes les consignes de l'épreuve de communication orale sont rédigées exclusivement en français.</b></p>
--

### **8.3 Préparation des examinatrices et examinateurs**

Pour assurer la qualité de l'évaluation, les organismes scolaires ont la responsabilité d'offrir à leur personnel une préparation adéquate. Par ailleurs, par souci de justice et d'équité, il importe que chaque élève soit évalué par une examinatrice ou un examinateur qui n'a pas participé à sa notation au cours de l'année scolaire.

### **8.4 Situations**

Les situations de communication orale seront regroupées selon les cinq domaines généraux de formation du Programme de formation de l'école québécoise (Santé et bien-être; Orientation et entrepreneuriat; Environnement et consommation; Médias; et Vivre-ensemble et citoyenneté).

### **8.5 Grille d'appréciation**

La grille d'appréciation qui doit être utilisée pour l'évaluation sommative de la communication orale est présentée à l'annexe IV du présent document.

#### **NOUVEAUTÉ**

<p>Depuis la session d'examen de juin 2008, des modifications ont été apportées aux critères relatifs à la qualité de la langue et au message, qui se trouvent dans la grille d'appréciation de la communication orale.</p>
---

Dans la grille, la pondération relative des trois catégories de critères est toujours établie comme suit :

- Message : 40 %;
- Discours : 20 %;
- Langue : 40 %.

## MODIFICATIONS AUX ÉPREUVES

### NOUVEAUTÉS

**Depuis** la session d'examen de juin 2008, les consignes relatives aux épreuves d'écriture, de lecture, d'écoute et de communication orale sont rédigées en français.

**Par ailleurs, depuis** juin 2008, le recours au dictionnaire bilingue ou unilingue français est autorisé pour toutes les épreuves de français, langue seconde.

Des modifications ont été apportées aux outils d'évaluation pour les épreuves d'écriture et de communication orale.

## GRILLE DE CORRECTION – TEXTE INFORMATIF

CRITÈRE		NOTES ET RENDEMENTS		
<b>A ORGANISATION</b>				
1	Une seule lecture permet de juger que l'élève exprime CLAIEMENT son message.	15 12 9 6 0	Supérieur Attendu Acceptable Faible Échec	
2	Une seule lecture permet de juger que l'élève manifeste explicitement son INTENTION D'INFORMER (objectivité du propos) <sup>1</sup> .	8 7 5 3 0	Supérieur Attendu Acceptable Faible Échec	
3	La première lecture permet de juger que le texte de l'élève est COHÉRENT, car il forme un tout et ses idées suivent un ordre logique, et qu'il est COHÉSIF, puisqu'il est séparé en paragraphes et contient des marqueurs de relation.	8 7 5 3 0	Supérieur Attendu Acceptable Faible Échec	
4	Le texte de l'élève respecte les consignes relatives à l'INTRODUCTION : il présente le sujet et précise son intention.	5 4 3 1 0	Supérieur Attendu Acceptable Faible Échec	
5	Le texte de l'élève respecte les consignes relatives au DÉVELOPPEMENT : il présente deux ASPECTS pertinents et relatifs au sujet du texte. L'un de ces aspects doit être illustré par un fait ou par un exemple.	14 12 9 5 0	Supérieur Attendu Acceptable Faible Échec	
6	Le texte de l'élève respecte les consignes relatives à la CONCLUSION : il rappelle l'intention précisée.	5 4 3 1 0	Supérieur Attendu Acceptable Faible Échec	
<b>B FORME</b>				
7	Le VOCABULAIRE du texte de l'élève est approprié.  Une erreur de registre diminue la note de cinq points. (Ne pas appliquer cette consigne plus d'une fois.)	Fautes 0-2 3-4 5-6 7 +	15 10 5 0	Supérieur Attendu Acceptable Échec
8	La SYNTAXE, la PONCTUATION, les RÈGLES D'ORTHOGRAPHE GRAMMATICALE et D'ORTHOGRAPHE D'USAGE sont respectées dans le texte de l'élève.	Fautes 0-10 11-20 21-30 31-40 41 +	30 25 20 12 0	Supérieur Attendu Acceptable Faible Échec

**La partie ombrée correspond aux critères qui doivent être évalués après la première lecture.**

1. Si le texte de l'élève contient plus de 10 % d'extraits copiés du journal *Le Défi*, soit l'équivalent de 15 mots sur un texte de 150 mots, la note *Échec* devra être attribuée au critère 2, mais ce, uniquement pour ce critère. Les extraits cités correctement entre guillemets sont autorisés, mais ne compteront pas dans le nombre de mots exigé.

## GRILLE DE CORRECTION – TEXTE EXPRESSIF

CRITÈRE		NOTES ET RENDEMENTS		
<b>A ORGANISATION</b>				
1	Une seule lecture permet de juger que le texte de l'élève exprime CLAIEMENT son message.	15 12 9 6 0	Supérieur Attendu Acceptable Faible Échec	
2	Une seule lecture permet de juger que l'élève exprime ses ÉMOTIONS, ses SENTIMENTS ou ses OPINIONS <sup>2</sup> .	8 7 5 3 0	Supérieur Attendu Acceptable Faible Échec	
3	La première lecture permet de juger que le texte de l'élève est COHÉRENT, car il forme un tout et ses idées suivent un ordre logique, et qu'il est COHÉSIF, puisqu'il est séparé en paragraphes et contient des marqueurs de relation.	8 7 5 3 0	Supérieur Attendu Acceptable Faible Échec	
4	Le texte de l'élève respecte les consignes relatives à l'INTRODUCTION : il présente le sujet et exprime son point de vue.	5 4 3 1 0	Supérieur Attendu Acceptable Faible Échec	
5	Le texte de l'élève respecte les consignes relatives au DÉVELOPPEMENT : il présente deux ASPECTS pertinents et relatifs au sujet du texte. L'un de ces aspects doit être illustré par un fait ou par un exemple.	14 12 9 5 0	Supérieur Attendu Acceptable Faible Échec	
6	Le texte de l'élève respecte les consignes relatives à la CONCLUSION : il rappelle le point de vue exprimé.	5 4 3 1 0	Supérieur Attendu Acceptable Faible Échec	
<b>B FORME</b>				
7	Le VOCABULAIRE du texte de l'élève est approprié.  Une erreur de registre diminue la note de cinq points. (Ne pas appliquer cette consigne plus d'une fois.)	Fautes 0-2 3-4 5-6 7 +	15 10 5 0	Supérieur Attendu Acceptable Échec
8	La SYNTAXE, la PONCTUATION, les RÈGLES D'ORTHOGRAPHE GRAMMATICALE et D'ORTHOGRAPHE D'USAGE sont respectées dans le texte de l'élève.	Fautes 0-10 11-20 21-30 31-40 41 +	30 25 20 12 0	Supérieur Attendu Acceptable Faible Échec

**La partie ombrée correspond aux critères qui doivent être évalués après la première lecture.**

2. Si le texte de l'élève contient plus de 10 % d'extraits copiés du journal *Le Défi*, soit l'équivalent de 15 mots sur un texte de 150 mots, la note *Échec* devra être attribuée au critère 2, mais ce, uniquement pour ce critère. Les extraits cités correctement entre guillemets sont autorisés, mais ne compteront pas dans le nombre de mots exigés.

## GRILLE D'APPRÉCIATION

COMMUNICATION ORALE		RENDEMENT ET NOTE				
CRITÈRE	SUPÉRIEUR 4	ATTENDU 3	ACCEPTABLE 2	FAIBLE 1	/100	
<b>MESSAGE</b>					/40	
1 L'élève donne suffisamment d'informations pertinentes pour soutenir ses propos. Les informations sont :	<b>abondantes, bien développées et pertinentes</b> (25)	<b>suffisantes et pertinentes</b> 20)	<b>suffisantes, peu développées et assez pertinentes</b> (15)	<b>insuffisantes et parfois peu pertinentes</b> (8)		
2 L'élève tisse des liens entre les informations ou les idées présentées. Les informations s'enchaînent de manière :	<b>cohérente</b> (15)	<b>généralement cohérente</b> (12)	<b>assez cohérente</b> (10)	<b>peu cohérente</b> (6)		
<b>DISCOURS</b>					/20	
3 L'élève participe à l'échange en français. Il le fait :	<b>très activement</b> (15)	<b>activement</b> (12)	<b>assez activement</b> (participation réactive) (10)	<b>peu activement</b> (participation minimale) (6)		
4 L'élève utilise un registre adapté à la situation et à ses interlocuteurs. Son registre est :	<b>approprié</b> (5)	<b>généralement approprié</b> (4)	<b>assez approprié</b> (3)	<b>peu approprié</b> (1)		
<b>LANGUE</b>					/40	
5 L'élève respecte les règles syntaxiques, morphologiques et lexicales. Le message exprimé est :	<b>toujours compréhensible</b> (très peu de fautes) (30)	<b>compréhensible</b> (peu de fautes) (24)	<b>assez compréhensible</b> (fautes nombreuses ne nuisant pas à la compréhension) (17)	<b>rarement compréhensible</b> (fautes très nombreuses nuisant à la compréhension) (7)		
6 L'élève parle avec une prononciation, une intonation et un débit conformes au français. Il s'exprime :	<b>avec aisance et fluidité</b> (erreurs quasi inexistantes) (10)	<b>avec facilité</b> (erreurs de prononciation et d'intonation peu fréquentes, débit régulier) (8)	<b>avec une certaine difficulté</b> (fréquentes erreurs de prononciation et d'intonation, pauses répétées) (5)	<b>avec grande difficulté</b> (prononciation inadéquate et longues pauses qui nuisent à la compréhension) (2)		
<b>Total</b>					<b>/100</b>	

## FICHE D'OBSERVATION – COMMUNICATION ORALE

<b>PARTICIPATION</b>	<b>Active</b> [ ]	<b>Réactive</b> [ ]	<b>Minimale</b> [ ]
<b>Éléments observés :</b>			
· Message			
· Discours			
· Langue			

## Classement des éléments observés

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>

---

 Nom de l'examinatrice ou examinateur

---

 Signature de l'examinatrice ou examinateur

## EXEMPLE D'UN CHOIX DE SUJETS POUR LA PRODUCTION ÉCRITE

Les sujets proposés ci-dessous font référence à des textes parus dans les publications précédentes du journal *Le Défi*.

### 1 – Texte expressif

Dans un texte à caractère expressif, décrivez ce que vous avez ressenti au cours d'une représentation du Cirque du Soleil ou d'un spectacle similaire.

Respectez les caractéristiques du texte expressif.

### 2 – Texte expressif

Dans le journal *Le Défi* que vous venez de lire pour votre examen de lecture, il y a un texte intitulé *Bravoure*.

Décrivez une personne que vous connaissez qui a fait preuve de courage dans l'adversité. Exprimez ce que vous ressentez à l'égard de son geste de bravoure.

Respectez les caractéristiques du texte expressif.

### 3 – Texte informatif

Dans le journal *Le Défi* que vous venez de lire, plusieurs articles sont consacrés à la santé. Le tabagisme y est dénoncé et les aliments sains y sont énumérés.

Dans un texte à caractère informatif, énumérez les gestes qu'un jeune de votre âge peut poser pour se garder en bonne forme physique et expliquez ce qui le motive à le faire.

Respectez les caractéristiques du texte informatif.

